RÉALISATION D'UN ESPACE CYCLABLE EN SITE PROPRE LE LONG DE LA RD87 ENTRE L'ILE D'OLONNE ET OLONNE-SUR-MER

> Section sur le territoire de l'Ile d'Olonne



SOMMAIRE

1 – PRESENTATION DU PROJET 1.1 – NATURE DU PROJET	P.03 P.03
1.2 – OBJETCIFS DU PROJET	P.03
1.3 – ECHANGES AUTOUR DU PROJET ET EVOLUTIONS DU TRACE	P.03
1.4 – PERIMETRE DU PROJET	P.05
2 – ENJEUX REGLEMENTAIRES, ENVIRONNEMENTAUX, URBAINS ET	
PAYSAGERS	P.06
2.1 – PROTECTION ENVIRONNEMENTALE	P.06
2.2 – PROTECTION AU TITRE DE L'URBANISME	P.07
3 – LES ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS	P.08
2.1 – CONTEXTE URBAIN	P.08
2.2 – CONTEXTE PAYSAGER	P.08
4 – PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET PAR TRONCONS	P.09

ANNEXES

Dossier d'incidence NATURA 2000



1 - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1.1 - NATURE DU PROJET

Le projet porte sur la liaison cyclable de 2,4 km entre Olonne-sur-mer (commune de Les Sables d'Olonne) et l'Île d'Olonne.

Le parcours concernent les deux communes de l'Île d'Olonne et Les Sables d'Olonne, respectivement chacune pour 1407ml et 1040ml.

Les études de faisabilité ont démarrées en 2018, et le projet présenté dans le présent dossier est prévu être réalisé entre l'automne 2023 et le printemps 2024.

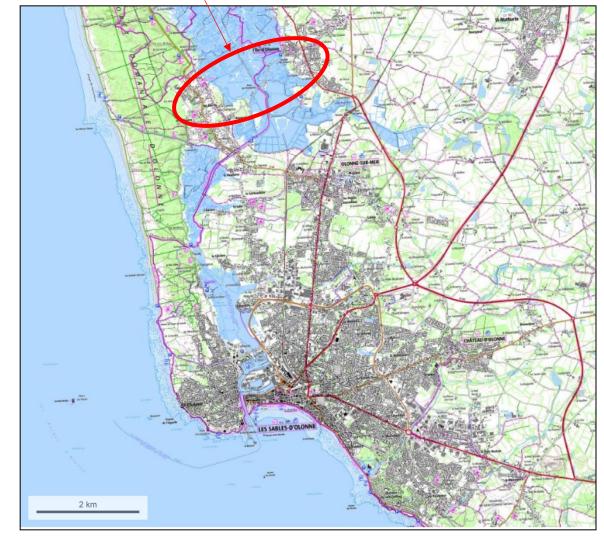
L'itinéraire s'appuie sur un parcours de voies et chemins existants à 95%.

Les travaux concernant cette liaison cyclable seront de différentes natures :

- Réfections de sentiers existant
- Elargissements de voies existantes
- Créations ponctuelles de voies

Localisation du projet :

IGN



1.2 - OBJETCIFS DU PROJET

- Le projet est porté par La Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne, et il s'inscrit dans le cadre de l'itinéraire cyclable La Roche sur Yon Les Sables d'Olonne, (projet cyclable départemental) inscrit au schéma régional SR3V.
- Il s'inscrit également dans le cadre du plan vélo de l'agglomération, plan visant à la définition d'un réseau cyclable maillé, continu et sécurisé s'organisant autour d'un réseau structurant desservant toutes les communes de l'agglomération et les pôles principaux générateurs de déplacements.

Il remplit plusieurs objectifs:

- Objectif de sécurité : cette liaison s'appuie sur des voies et chemins existants pour certains dégradés ou trop étroits. Leur aménagement doit faciliter la circulation et permettre une mise en sécurité devenue indispensable pour les utilisateurs. La dangerosité est notamment accrue le long de la route départementale 87. Les comptages routiers montrent une fréquentation cycles, VL et PL très importante.
- Objectif touristique :. Le parcours permet de proposer aux promeneurs un circuit balisé faisant découvrir les différents sites d'intérêt touristiques et patrimoniaux locaux.
- Objectif local : cette liaison permet également de sécuriser les trajets des usagers au quotidien notamment pour les plus jeunes, en dehors des routes parfois dangereuses
- Objectif environnemental: l'aménagement de la piste cyclable a également pour objectif de canaliser les cyclistes sur la piste et ainsi limiter l'usage d'a autres chemins, permettant de limiter la dégradation des habitats sensibles induite par le passage des vélos.
- Objectif de valorisation du patrimoine : le parcours cyclable peut devenir un support de la découverte du paysage et du patrimoine, en veillant à préserver les éléments qui le bordent telles la végétation et les étiers.

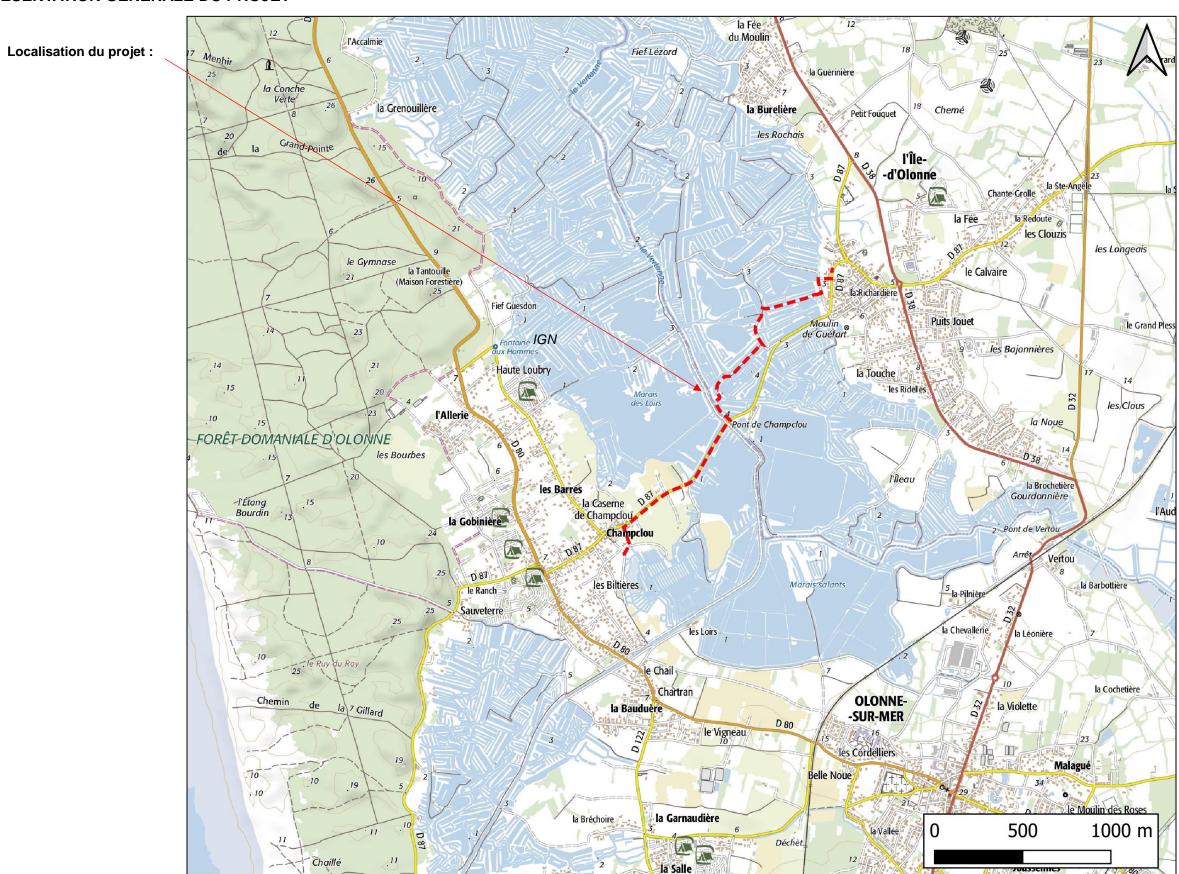
1.3 - ECHANGES AUTOUR DU PROJET ET EVOLUTION DU TRACE

L'étude de faisabilité préalable réalisée en septembre 2018 puis complétée en novembre 2019 a permis de révéler les contraintes et les atouts du site, et d'aboutir à un scénario d'aménagement faisable le long de la route départementale RD87.

Plusieurs tracés ont été étudiés lors des études de faisabilité, puis abandonnés au profit de celui retenu dans le présent dossier.

Le projet a été réalisé en concertation avec les différents acteurs et partenaires (élus des communes respectives, Conservatoire du littoral, DDTM, sauniers, etc.).

1 - PRESENTATION GENERALE DU PROJET



les Sables d'Olonne

1 - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1.4 - PERIMETRE DU PROJET

Le projet est composé de 10 tronçons répartis de part et d'autre du Pont de Champclou sur les deux communes de l'Île d'Olonne et Les Sables d'Olonne/Olonne-sur-mer.

Projet sur le territoire de l'Île
d'Olonne
Tronçons 5 à 10 > 1407ml



2 - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET REGLEMENTAIRES

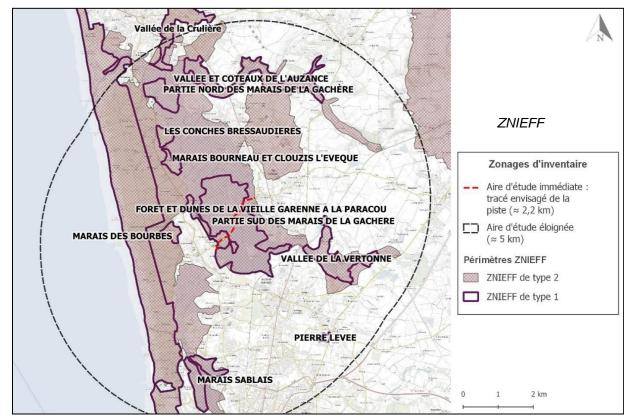
2.1 - PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

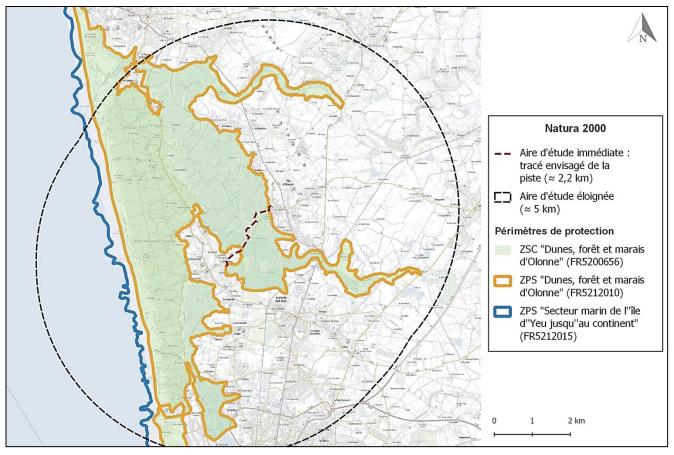
Le parcours cyclable est situé dans le périmètre de protection NATURA 2000.

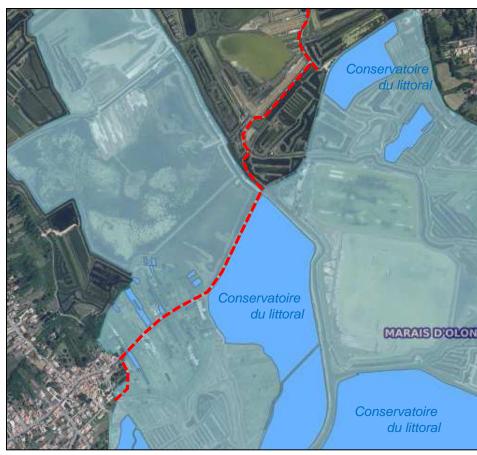
A ce titre, un dossier d'incidence Natura 2000 réalisé par le bureau d'études environnementales ATLAM (basé à Venansault – 85) a été déposé.

Ce dossier joint en annexe fait également l'inventaire des différentes protections type ZNIEF,...etc.

Le projet longe également des terrains du Conservatoire du littoral qui a été associé au projet depuis le début.













2.2 - PROTECTION AU TITRE DE L'URBANISME

Concernant le parcours sur le territoire de l'ILE D'OLONNE :

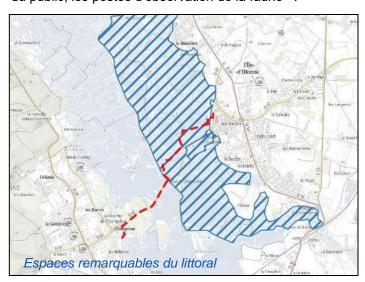
Le projet est situé en zone naturelle N « zone naturelle et forestière à protéger en raison de son caractère naturel et de la qualité des paysages et des milieux naturels ». Il traverse le sous-secteur NL.146-6 destiné à protéger les espaces remarquables identifiés au titre de l'article L.146-6 du code de l'urbanisme (loi littoral),

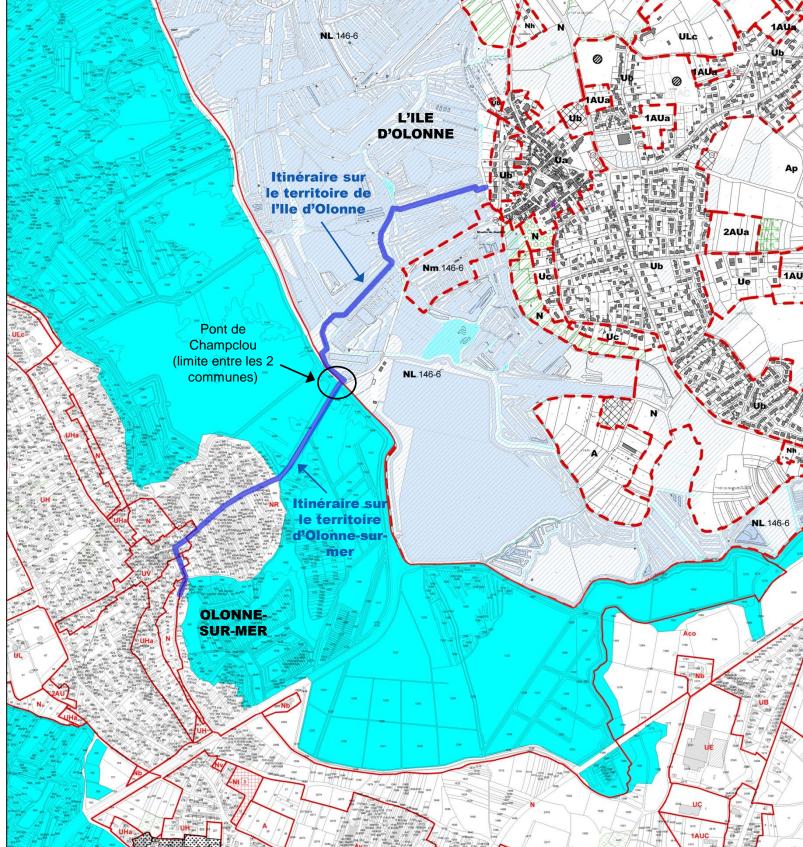
Le classement permet la réalisation du projet de cheminement cyclable.

Concernant le parcours sur le territoire de OLONNE-SUR-MER 5les Sables d'Olonne) :

Le projet est situé en zone naturelle N qui « recouvre les espaces naturels de la commune ».

Il appartient au secteur NR qui correspond à « la zone inconstructible strictement protégée au titre de sa qualité d'espaces remarquables constitués par le marais ». «Peuvent être implantés dans les espaces et milieux mentionnés à l'article L 121-24, dans les conditions prévues par cet article, les aménagements légers suivants, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux : 1) Lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux, les cheminements piétonniers et cyclables et les sentes équestres ni cimentées ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune ».







3 – ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS (territoire de L'Ile d'Olonne)

3.1 - CONTEXTE URBAIN

Le projet s'accroche à des zones urbaines à ses deux extrémités.

Dans les deux cas il s'agit de zones résidentielles, avec un bâti moyennement dense, et principalement en constructions rez-de-chaussée.

Les constructions ont ainsi un impact visuel assez limité depuis le grand paysage du fait de la faible hauteur des constructions.

Le bâti à proximité du projet sur la rive Est du bourg de l'Île d'Olonne.



3.2 - CONTEXTE PAYSAGER

Le site du projet se situe dans l'unité paysagère du marais d'Olonne.

Le paysage est majoritairement très ouvert et peu d'éléments font repère dans le paysage hormis le patrimoine bâti ancien tels que les clochers et moulins. Le couvert végétal est très restreint ; le parcours cyclable du projet est bordé de marais salants et d'étiers.

La végétation accompagne très ponctuellement les rives des chemins, sous forme de haies arbustives.

La palette végétale est restreinte ; on remarque principalement des saules, tamaris, et très occasionnellement quelques cyprès de Lambert.

Le projet veillera à préserver la végétation en rive des étiers, sans replanter afin de préserver les vues très ouvertes sur le grand paysage.





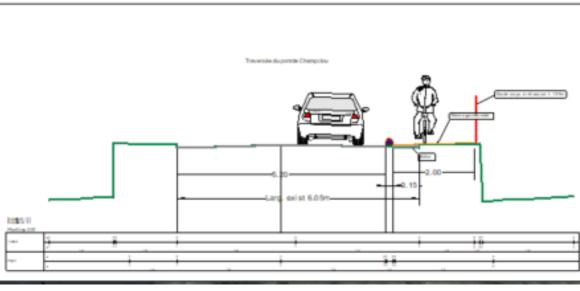
4 - PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET PAR TRONCON (territoire de L'Ile d'Olonne > cf. Plan de composition PA.4

4.1 - POINT 5 : Traversée du pont de Champclou

Piste à aménager en rive de chaussée :

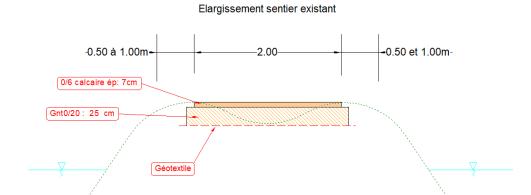
- Remblaiement de part et d'autre de l'ouvrage avec réalisation d'un petit soutènement bois
- Reprise des écoulements des eaux pluviales
- Fourniture et mise en œuvre d'une bordure béton séparateur de piste coulée sur enrobé
- Réalisation des revêtements de surface de la piste en béton désactivé ou béton + résine gravillonnée
- Modification des garde corps coté Sud
- Travaux de marquage et signalisation





4.2 - TRONCON 5-6: Pont de Champclou, marais d'Ile d'Olonne

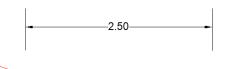




COUPE TYPE "Pont champclou vers Sauniers":

COUPE TYPE "Pont champclou vers Sauniers":

REPROFILAGE SUR EXISTANT



0/6 calcaire ép: 7cm



Piste à aménager entre le « petit pont béton Champclou » et le pont de Champclou : Elargissement du sentier piéton sur environ 160 ml , comprenant :

- Décapage de terre végétale en rive
- Couche de base en grave 0/20 épaisseur 0.25
- Réalisation des revêtements de surface en GNT calcaire 0/6
- Ouvrage de franchissement sur écluse
- Entre le « petit pont parking N°02 » et « petit pont béton Champclou » :Reprofilage voie existante : 471
- Divers réparations béton du « petit pont de Champclou »
- Reprofilage de l'existant
- Réalisation des revêtements de surface en GNTO/6 calcaire
- Réalisation des revêtements de surface en GNTO/14 dense sur le chemin d'exploitation





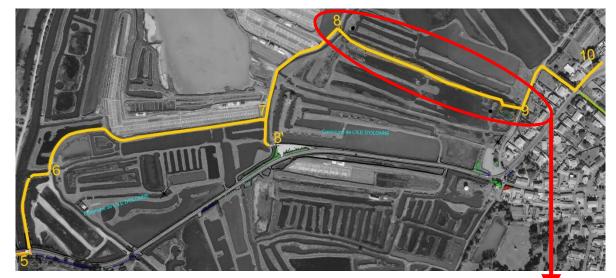
4.3 - TRONCON 6-7 / 7-8 -8'

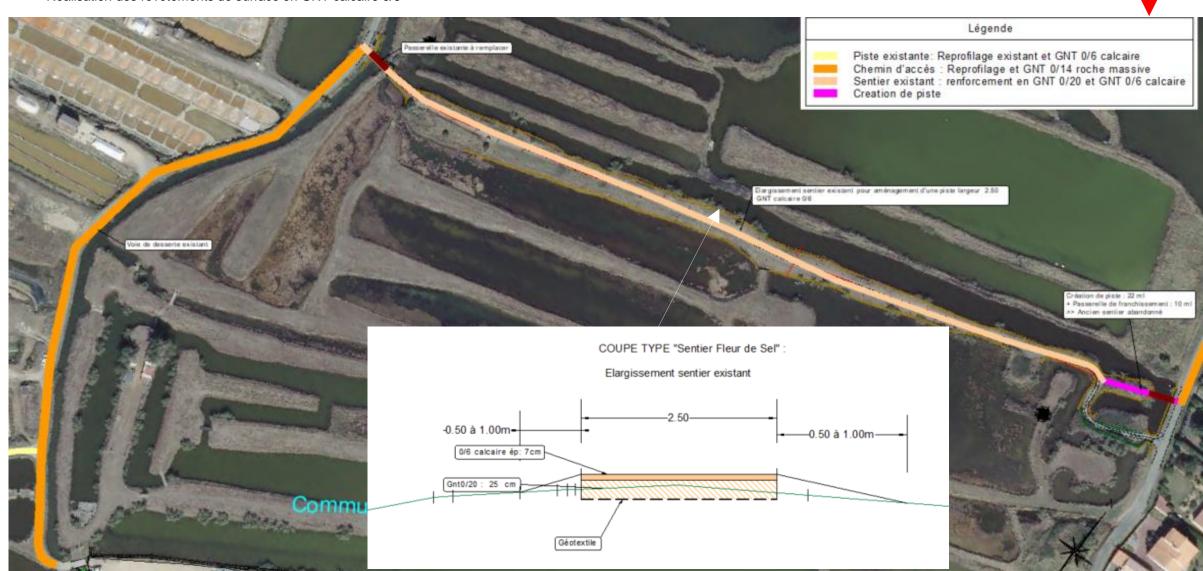
Utilisation des voies existantes, pas de travaux prévus.

4.4 - TRONCON 8-9: Sentier Fleur de Sel

Aménagement d'une piste de 2,50m de large en site propre par élargissement et renforcement du sentier existant :

- ■Reprofilage avec apport de GNT 0/20 et réalisation des revêtements de surface en GNT0/14 dense sur le chemin d 'exploitation
- ■Débroussaillage (élargissement et zone passerelle)
- ■Décapage de terre végétale en rive
- ■Terrassement déblai/remblai
- ■Géotextile et couche de base en grave 0/20 épaisseur 0.25
- •Réalisation des revêtements de surface en GNT calcaire 0/6



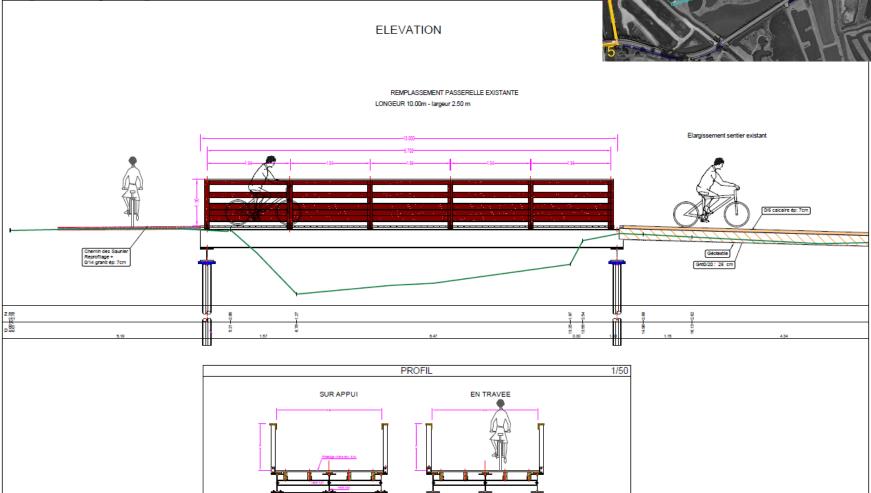


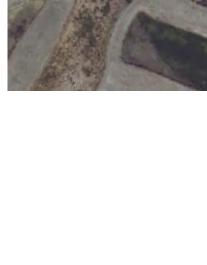


4.4 - TRONCON 8-9: Sentier Fleur de Sel

 Remplacement de la passerelle existante coté saunier par une passerelle règlementaire en chêne longueur 10 m, largeur utile 2,50 m, garde-corps













4.4 - TRONCON 8-9: Sentier Fleur de Sel

Réalisation d'une passerelle de franchissement règlementaire entre la rue du Père Cristal et sentier fleur de sel : en chêne longueur 10 m , largeur utile 2,50 m, garde-corps Aménagement d'une voie cyclable le long de la RD 87 PASSERELLE Chemin du père Crista Reprofilage + 0/14 granit ép: 7cm PISTE A CREER GNT 0/6 calcaire ép: 7cm GNTB 0/20 ép: 25 cm Création de piste : 22 ml + Passerelle de franchissement : 10 ml >> Ancien sentier abandonné PROFIL SUR APPUI EN TRAVEE CREATION

4.5 - TRONCON 9-10: Liaison vers la petite gare

Aménagement urbain sur voie existante pour séparer le flux cyclable de la chaussée de circulation..

